



VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur est invité à assister à la séance qui aura lieu le mardi 25 octobre 2011 à 20 H 00 à la salle des Mariages

PAR LE COLLEGE

Le Secrétaire Communal, Le Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN Jean-Jacques FLAHAUX

Philippe du Bois d'Engchien
Secrétaire Communal

Hôtel de Ville
Grand Place 39
7090 Braine-le-Comte
Tél. 067/874.833
GSM. 0498/932.936

L'an deux mil onze, le vingt-cinq du mois d'octobre à 20 H 00, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Bourgmestre-Président ;
- MM. Olivier FIEVEZ. Daniel CANART. Maxime DAYE. Charles VASTERSAEGHER. Mme Line HAUMONT. M. Daniel RENARD. Echevins ;
- MM Guy DE SMET. Philippe JEANMART. Mme Anne-Catherine ROOBAERT. MM. Jean-Marie ROSSAY. Christophe LECHENE. Francisco FERNANDEZ-CORRALES. Nino MANZINI. Mmes Martine DAVID. Karina DECORT. Mme Marie-José SMETS. MM. Michel BRANCART. Pascal PHILIPPART. Mmes Françoise SNOECK. Nicole BOGEMANS-SAUVAGE. Claire DE MAEYER, Conseillers Communaux.
- Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du C.P.A.S.
- M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Absents et excusés : les Conseillers Lieds, Gailly, Paul, Detry et Simon

A 20 H 03, l'Assemblée aborde en séance publique l'examen des points prévus à son ordre du jour :

Monsieur le Bourgmestre rappelle la carrière politique de Monsieur Michel LENELLE, récemment décédé.

L'intéressé fut Conseiller Communal pendant 23 ans et Echevin pendant 9 ans et 5 mois. Monsieur le Bourgmestre rappelle la dernière intervention de l'intéressé au Conseil Communal lorsqu'il insista sur tous les frais dérivés que peuvent entraîner des dépenses à l'extraordinaire.

Monsieur le Bourgmestre signale également le décès de Madame Andrée BIENVENU qui, pendant de nombreuses années, fut nettoyeuse à l'Hôtel de Ville.

L'Assemblée respecte alors une minute de silence à la Mémoire des intéressés.

SEANCE PUBLIQUE

- 1 **C.P.A.S.**
Budget de l'exercice 2011 - Modifications budgétaires n° 2
Examen et approbation

Avec l'aide de Madame Katia Messina, Receveuse du C.P.A.S, Madame la Présidente présente, dans le détail, les modifications budgétaires précitées.

Après cette présentation, la parole est donnée aux Conseillers Communaux :

Madame la Conseillère David : j'ai vu que vous aviez prévu 2 indexations en août pour les allocations sociales et en décembre pour le personnel. Pourquoi ?

Madame Thibaut : au mois d'août, il s'agit du rattrapage des allocations sociales suite à l'indexation du mois de juin dont a bénéficié le personnel.
En décembre, c'est parce qu'il est possible que l'indice pivot soit atteint d'ici là.

Madame David : les crédits pour les articles 60 augmentent. Je serai toujours d'accord sur cette politique. Dommage par contre, qu'on ne trouve plus de gardienne à domicile.

Il manque pourtant cruellement de structure d'accueil.

Ne feriez-vous pas de la publicité dans BNV ?

Madame Thibaut : cette année, nous n'avons pas de chance car une gardienne encadrée a abandonné et une autre a été malade de longue durée.

Ceci dit, le statut des gardiennes encadrées n'est toujours pas défini.

Cela ne favorise pas les candidatures.

Madame David : je constate une diminution importante des repas à domicile.

Pourquoi ?

Madame Thibaut : en fait, c'est une impression car en moyenne nous n'avons perdu que 3 repas par jour.

Ce n'est pas du à la qualité des repas mais bien au fait que plusieurs personnes sont parties en maison de repos ou ont été hospitalisées.

Madame la Conseillère David : pouvons-nous espérer récupérer les points APE perdus ?

Madame Thibaut : c'est malheureusement trop tard.

Quant l'inspectrice de la Région Wallonne est passée, c'est foutu.

Monsieur l'Echevin Daye : vous vous souviendrez que si nous avons du ouvrir une M.C.A.E., c'était pour faire face à une défection du privé (la fermeture d'une structure d'accueil).

Dans ces conditions, je trouve que le S.P.W. aurait pu faire preuve de tolérance!

Madame la Conseillère Roobaert : quelques remarques simplement :

Dommage pour la perte du subside APE. Attention à l'augmentation des frais d'avocat au niveau de la médiation de dette.

Comme Martine, je regrette la diminution des repas à domicile (200 repas perdus en 5 ans !).

Vous devriez faire une campagne de promotion dynamique.

Pourquoi avoir abandonné l'idée d'installer une pointeuse ?

Madame Thibaut : pour ce dernier point, c'est simplement car ce n'est techniquement pas encore prêt pour aujourd'hui.

En ce qui concerne les frais d'avocat cela concerne un seul dossier important.

Madame la Conseillère Roobaert : vous pensez envoyer des services dans la maison Mauroy alors qu'il y a des problèmes d'humidité. Quelle idée!.

Madame Thibaut : nous espérons bien que ces problèmes seront vite résolus. Comme nous avons prévus des crédits pour l'aménagement des locaux, nous pourrons donc vite nous installer à l'endroit.

Madame Roobaert : dommage enfin de devoir faire appel à un auteur de projet pour préparer le dossier des résidences services. Ne pouvions-nous faire cela en interne ?

Madame Thibaut : non, ce dossier était vraiment trop technique. Il nous fallait un expert.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : je sais que cela n'a rien à voir mais je maintiens qu'il aurait fallu prévoir une structure d'accueil plus près de l'école plutôt qu'à la cure.

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'école, ne faudrait-il pas prévoir quelque chose à la rue du Planois ?

On passe alors au vote et ces modifications budgétaires sont approuvées par 16 voix pour des Conseillers Braine-MR et P.S une abstention de Madame la Conseillère David et 5 non des Conseillers I.C et Ecolo.

2 FINANCES COMMUNALES

A Budget de l'exercice 2011 - Modifications budgétaires n°2 du service ordinaire et n°4 du service extraordinaire Examen et approbation

Monsieur le Bourgmestre présente avec Nadine Eysermans le détail des chiffres des modifications budgétaires précitées.

Il en profite pour rassurer les Conseillers Communaux inquiets de l'impact des problèmes du Holding Communal et de la Banque Dexia sur les finances de la Ville.

La parole est ensuite donnée aux Conseillers Communaux :

Madame Roobaert : page 8 je vois que les prestations pour le nettoyage ont été diminuées d'un tiers ?

Monsieur le Président : en fait, ces dépenses sont prises en charge par les maisons de quartiers.

Madame la Conseillère Roobaert : en ce qui concerne les frais de transports, (bus) nous attendons le comparatif promis par Monsieur le Directeur des travaux.

Page 11 vous avez prévu 16.000 € en plus en personnel.

Monsieur le Président : il s'agit du subside promis suite à l'agrément de notre ADL.

Madame Roobaert : les frais d'énergie montent en flèche.
Je sais que nous avons des bâtiments énergivores mais je pense que nous pourrions attirer l'attention du personnel sur des gestes simples qui permettent d'économiser l'énergie.

Monsieur le Président : je peux vous assurer que je montre l'exemple et que je passe mon temps à éteindre des ampoules qui brûlent inutilement et à fermer les radiateurs!.

Madame Roobaert : pourquoi les frais d'assurance augmentent-ils ?

Monsieur le Président : principalement, car nous avons acquis de nouveaux bâtiments.

Monsieur le Conseiller Manzini : je n'ai pas bien compris si la taxe sur les immeubles inoccupés ou inachevés était en augmentation ou en diminution. Qu'en est-il ?

Monsieur le Président : je peux vous assurer que nous menons, avec notre Conseiller Logement, une chasse impitoyable à ces immeubles.

Monsieur le Conseiller De Smet : vous avez prévu 5000 € complémentaire pour payer l'éclairage public.
Par ailleurs, nous utilisons des systèmes de moins en moins énergivores.
N'est-ce pas paradoxal ?

Monsieur le Président : c'est uniquement par prudence que j'ai prévu cette petite majoration.
Cela évitera, dans tous les cas, un gros « 02 » en 2012.

Monsieur le Conseiller De Smet : l'évolution de notre dette montre une inversion de tendance : nous repartons à la hausse!
C'est clairement en raison des gros investissements réalisés en 2009 et 2010.
Attention, je pense que les taux d'intérêts vont, dans 2 ou 3 ans, fortement augmenter. Nous serons alors dans une situation très difficile.
En ce qui concerne Dexia et le Holding Communal, nous ne pouvons que regretter la perte du capital et des dividendes.
Je suis en tout cas totalement d'accord avec votre philosophie qui consiste, pour une ville, à ne pas investir dans le privé.
Dernière remarque : pour le terrain synthétique, vous vous souviendrez que je vous avais prévenu : c'est exactement ce qui est arrivé à Nivelles : il pensait dépenser 750.000 € et cela a coûté 1.500.000!.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : deux suggestions si vous le voulez bien :
Tout d'abord prévoir un système de sas à air pulsé qui permettrait de faire de
sérieuses économies dans le hall de l'Hôtel de Ville ou à l'école d'Hennuyères.

Par ailleurs, ne pourriez-vous prévoir en 2012, un système de micro avec
amplification, cela rendrait notre conversation beaucoup plus agréable.

On passe alors au vote et les modifications budgétaires précitées sont adoptées par
16 voix pour et 6 abstentions des Conseillers IC Ecolo et Martine David.

- B** Contrôle de l'octroi de certaines subventions
Subvention 2011 de l'A.S.B.L. Dynamicit  Brainoise
D cision

L'Assemblée approuve le point en question.

- 3** **FABRIQUES D'EGLISES DE L'ENTITE**
Fabrique d'Eglise St Nicolas   Henripont
Budget de l'exercice 2011- Modification budg taire n   1
Avis    mettre

Le Conseil  met un avis favorable sur la modification budg taire pr cit e.

- 4** **CIRCULATION ROUTIERE**
Circulation dans le Bois de la Houssi re - Mise en place de diff rents circuits
Interdiction de circulation aux v hicules automoteurs   3 endroits
D cision

Monsieur le Conseiller Jeanmart : je ne comprends pas pourquoi nous devons
revoter aujourd'hui sur un projet qui a d j  12 ans!

J'ai contact  Annka De Cooman, ancienne Pr sidente du groupe de travail qui a
 labor  la premi re mouture de plan de circulation dans le bois, elle m'a dit qu'il
fallait bien r fl chir. Ainsi, pour tous les sentiers, il n'y a pas de souci attention
aux suppressions des voiries (Avenue de la H traie, Dr ve des Chasseurs et surtout
le chemin Royal).

J'ai fait une petite enqu te aupr s des riverains, ils sont m contents de ces
propositions. Je pense que nous devrions consulter la population avant de prendre
une d cision.

Monsieur le Conseiller De Smet : ce plan date d j  de 12 ans.

Je trouve que les utilisateurs du bois ont chang  ; personnellement, je fais moi-
m me du V.T.T.   l'endroit, il y a quelques sentiers qui devraient rester
accessibles aux v los. Tels qu'ils se pr sentent, ces circuits sont parfois mal
foutus. Il faut effectivement relancer une consultation mais aussi revoir l'avis des
clubs de v t tistes ou de joggeurs.

Monsieur l'Echevin Daye : si ce projet est revenu aujourd'hui c'est parce qu'il y avait une énorme demande tant du D.N.F. que des utilisateurs.

En ce qui concerne les randonnées vététistes, toutes les courses font l'objet d'autorisation particulière. Il y a moyen d'obtenir des dérogations aux règles générales adoptées dans ce plan de circulation.

Par rapport au projet initial figure une nouvelle piste cyclable, en site propre, qui permettra de rejoindre Torine à Virginal.

Nous n'avons donc pas oublié les cyclistes.

Tous les clubs attendent ce plan de circulation.

Ils seront satisfaits.

N'oubliez pas non plus que nous nous trouvons dans un site Natura 2000.

Nous devons préserver certaines zones d'intérêt biologique.

Ce poumon vert de notre Ville doit être protégé.

Certaines parcelles doivent être rendues à la nature.

Monsieur le Président : je dois dire que je ne comprends pas les critiques venant de représentants du groupe des I.C. qui, à l'époque avaient soutenus ce projet.

Personne ne conteste la nécessité de protéger ce patrimoine naturel important.

Modifier les habitudes de circulation déplaira toujours à quelques personnes mais nous nous trouvons en site Natura 2000 et cela autorise quelques désagréments.

Je dois dire que je suis réellement surpris de vous voir critiquer aussi sévèrement le travail d'Annka De Cooman qui était de votre groupe politique.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : et pourtant c'est elle-même qui me dit qu'il faut amender votre proposition.

Monsieur le Président : tous les projets peuvent être améliorables.

Toutefois, il faut avancer. Je vous propose donc de voter ce plan de circulation et de créer un groupe de travail avec des représentants de tous nos partis.

Ce groupe de travail pourrait voir si des améliorations pourraient être apportées.

Monsieur l'Echevin Fievez : inutile de créer une commission pour examiner cette question : je propose que nous votions le plan dès aujourd'hui et que nous fassions le point dans un an.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : réfléchissons avant de voter.

Allons au moins vers une consultation populaire.

Madame l'Echevine Haumont : je tiens à faire remarquer que nous ne supprimons aucun sentier.

Nous pourrions toujours faire marche arrière si c'est nécessaire.

Monsieur le Conseiller Manzini : tout à fait d'accord avec Olivier Fievez.

Il faut lancer ce plan tout de suite et nous ferons le point dans un an.

Monsieur le Conseiller De Smet : ce circuit manque de logique à certains endroits.

Monsieur le Président : je dois dire que j'étais persuadé que s'il y avait un groupe qui voterait ce projet c'est celui de la Présidente du groupe de travail !.
Aujourd'hui on a enfin quelque chose.
Avançons. Nous ferons le topo dans un an.

Et l'Assemblée d'approuver cette proposition de Monsieur le Bourgmestre par 17 voix pour des Conseillers M.R. PS et Ecolo et 5 non des Conseillers I.C. et de Madame la Conseillère David.

Tous les autres points prévus à l'ordre du jour du Conseil Communal seront adoptés à l'unanimité.

5 INVESTISSEMENTS

- A** Effondrement d'une partie de la rue du Casino en 2009
Réalisation des raccordements particuliers d'égouts et remise en état de la voirie.
Travaux réalisés par la S.W.D.E. - Approbation de la convention fixant la quote-part à charge de la Ville
Décision
- B** Travaux d'entretien de divers trottoirs - Exercice 2011 -
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché
- C** Travaux d'entretien de voiries - Exercice 2011
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché
- D** Travaux d'entretien divers aux égouts de la Ville - Exercice 2011
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché
- E** Remise en état de la venelle de la Bibliothèque communale - Année 2011
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché
- F** Rénovation de l'éclairage et des faux-plafonds du service Informatique
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché
- G** Travaux de pose d'une clôture à l'ancienne maison communale d'Hennuyères
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché
- H** Travaux de réhabilitation « basse énergie » de l'immeuble sis Grand Place, 2
Modifications du C.S.H suite aux remarques de la Tutelle - Décision

- I Travaux de rénovation des immeubles 2 et 4 rue Jean Pluchart
Modifications du C.S.C.H. suite aux remarques de la Tutelle .
- J Travaux d'aménagement de la rue de Ronquières
 - a) Avenant n° 1 à la mission d'auteur de projet
 - b) Information sur les modifications suite à la réunion des riverains
- K Aménagement du chemin de Feluy entre le rond-point de la R.N. 533 et le n° 174
Création d'une zone 30 (subside Escargot 2012)
Contrat d'honoraire à passer avec un auteur de projet pour la réalisation de l'étude
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché
- L Mise en conformité de la salle informatique à la rue des Dominicains
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

L'urgence est déclarée pour examiner les deux points suivants qui ne figuraient pas à l'ordre du jour de la présente séance :

- M Désignation d'un Conseiller P.E.B. pour le projet d'extension et d'aménagement de l'école d'Hennuyères - Honoraires
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.
- N Travaux de réfection des corniches et toitures de la salle du Moulin de la Butte
Modification du C.S.C.H. suite aux remarques de la Tutelle.
Décision

6 ACQUISITIONS

- A Acquisition d'un rouleau tandem vibrant d'occasion année 2011
Décision de principe et approbation des conditions et choix du mode de passation du marché
- B Acquisition de matériel de signalisation routière - Année 2011
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché
- C Acquisition de matériel divers pour le service des Travaux - Année 2011
Décision de principe
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

- D Acquisition d'un four à convection pour la section restaurateur de l'E.I.C.B.
 Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché
- 7 URBANISME**
- A Abrogation du P.C.A. n°3 dit « Rue de l'Entente » - Arrêté Royal du 22 avril 1954
 Décision
- B Mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concertée (Z.A.C.C.) « Ferme de la Tour »
 Décision de principe de la mise en œuvre et ratification de la convention avec un auteur de projet
- 8 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL**
- A Cours philosophiques
 Fixation du nombre de périodes pour l'année scolaire 2011-2012.
- B Prise en charge de périodes de traitement d'une institutrice maternelle à partir du 1^{er} octobre 2011
 Décision
- 9 E.I.C.B.**
 Frais de déplacement - Adaptation à l'index
 Décision
- 10 PERSONNEL ET MANDATAIRES - PROGRAMMATION SOCIALE 2011**
 Octroi d'une allocation de fin d'année
- 10 INFORMATIONS**
- 11 SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2011**
 Procès-verbal - Approbation.
 Le procès-verbal de la réunion précitée est adopté.
- 12 INTERPELLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUX**
 Le Collège répond alors aux interpellations suivantes :
- A du 29 septembre de Monsieur le Conseiller Rossay proposant de modifier le règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal en ce qui concerne les interpellations des Conseillers Communaux. (possibilité pour le Collège de répondre à huis clos aux questions portant sur des sujets « sensibles » des Conseillers Communaux)

- B du 21 octobre 2011 de Monsieur le Conseiller Brancart au sujet :
- Des emprunts « structurés » souscrits par la Ville et le C.P.A.S
 - Le pavoisement des villages de l'entité
 - Les problèmes de circulation routière dans la rue des Héros (demande de rencontre avec les autorités)
- C du 23 octobre 2011 des Conseillers Manzini et Simon relatives à :
- La sécurité aux abords de l'école de Ronquières
 - L'appel à projets biodibap
 - aux indicateurs budgétaires pour le budget communal 2012
- D du 24 octobre 2011 du Conseiller De Smet au sujet :
- des travaux de démolition de l'ancienne piscine

Le huis clos est alors prononcé pour l'examen des points suivants :

- 13 PERSONNEL COMMUNAL NON ENSEIGNANT**
 Mise à la pension d'un ouvrier du garage
 Décision
- 14 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL**
 A Ecole d'Hennuyères
 Mise en disponibilité totale par défaut d'emploi d'une institutrice maternelle
 Décision
- B Désignation au 1^{er} octobre 2011 du personnel enseignant à titre temporaire dans le cadre de l'utilisation du capital-périodes pour l'année scolaire 2011-2012
 Décision
- 15 E.I.C.B. - PERSONNEL**
 Indemnités forfaitaires allouées à certains membres du personnel pour l'année scolaire 2011-2012.
 Décision
- 16 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL**
 A Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de diction et de déclamation
 Décision
- B Nomination à titre définitif de professeurs
 Décision

17 CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

A Nomination à titre effectif de 7 sapeurs pompiers volontaires

B Prolongation de stage de 2 sapeurs pompiers volontaires

C Démission d'un sapeur pompier

18 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES INTERCOMMUNALES I.P.F.H ET HAUTE SENNE LOGEMENT

Le groupe I.C demande de désigner, en lieu et place, de Madame la Conseillère Martine David, à l'I.P.F.H, Monsieur le Conseiller Philippe Jeanmart et à Haute Senne Logement Monsieur le Conseiller Guy De Smet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 25.

DONT PROCES-VERBAL

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Jean-Jacques FLAHAUX